

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement
et de l'évolution des finances publiques

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1414-20131204

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITIONS	2
Ministre des Finances et de l'Économie.....	2
Vérificateur général.....	3

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Procès-verbaux des séances de travail des 1^{er}, 29 et 30 octobre et 3 décembre 2013
- III. Liste des documents déposés
- IV. Recommandations

Séance du mercredi 20 novembre 2013

Mandat : Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques

Membres présents :

- M. Gautrin (Verdun), vice-président
- M. Hamad (Louis-Hébert) en remplacement de M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M^{me} Ménard (Laporte)
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Therrien (Sanguinet)

Témoins (par ordre d'intervention) :

- M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie

Vérificateur général :

- M. Michel Samson, vérificateur général par intérim

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 19, M. Gautrin (Verdun) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dubé (Lévis), M. Therrien (Sanguinet) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) font des remarques préliminaires.

AUDITIONSMinistre des Finances et de l'Économie

À 11 h 37, la Commission entend l'exposé du ministre des Finances et de l'Économie.

Afin de donner suite à un ordre de production de document adopté par la Commission le 30 octobre 2013, M. Marceau (Rousseau) produit un document.

Avec la permission de M. le président, ce document est déposé et porte la cote CFP-064 (annexe III).

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 12 h 06, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

L'échange se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Hamad (Louis-Hébert) dépose le document coté CFP-063 (annexe III).

L'échange se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Dubé (Lévis) dépose le document coté CFP-064 (annexe III).

L'échange se poursuit.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 01, la Commission reprend ses travaux.

L'échange se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Marceau (Rousseau) dépose le document coté CFP-065 (annexe III).

L'échange se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Marceau (Rousseau) dépose le document coté CFP-066 (annexe III).

L'échange se poursuit.

À 17 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Il est convenu qu'une période de dix minutes sera accordée au Vérificateur général pour son exposé et que lors des échanges, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle disposera de 20 minutes, le groupe parlementaire formant la deuxième opposition disposera de 20 minutes et le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 10 minutes.

Vérificateur général

À 17 h 22, la Commission entend l'exposé du Vérificateur général.

M. le président dépose le document coté CFP-067 (annexe III).

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À la demande de M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. le président indique qu'il convoquera une séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations que la Commission entend formuler suite aux auditions.

À 18 h 21, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Valérie Roy



Henri-François Gautrin

VR/ag

Québec, le 20 novembre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et
de l'évolution des finances publiques

Le mercredi 20 novembre 2013

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

*Après les affaires
courantes vers*

11 h 00

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

11 h 15

M. NICOLAS MARCEAU, ministre des Finances et de l'Économie

13 h 00

Suspension

15 h 00

M. NICOLAS MARCEAU, ministre des Finances et de l'Économie (suite)

16 h 00

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Représentée par : M. Michel Samson, vérificateur général par intérim

M^{me} Diane Bergeron, vérificatrice générale adjointe

M^{me} Christine Roy, directrice principale en attestation financière

M. Patrick Dubuc, directeur principal en attestation financière

M^{me} Lucie Pageau, directrice de vérification

18 h 00

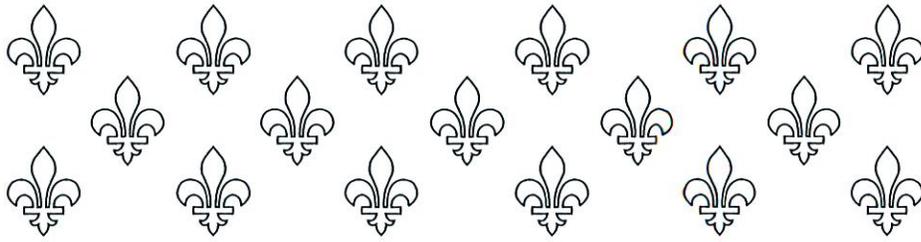
Ajournement

VR/ag

Québec, le 18 novembre 2013

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail des 1^{er}, 29 et 30 octobre et
3 décembre 2013**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} octobre 2013

Déterminer les modalités reliées au mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

QUÉBEC

Séance du mardi 1^{er} octobre 2013

Objet : Déterminer les modalités reliées au mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président
M. Gautrin (Verdun), vice-président

M. Claveau (Dubuc)
M. Dubé (Lévis)
M. Hamad (Louis-Hébert) en remplacement de M. Arcand (Mont-Royal)
M^{me} Ménard (Laporte)

M. Paradis (Brome-Missisquoi)
M. Richer (Argenteuil) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Therrien (Sanguinet)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres participants :

M. Dominic Cormier, attaché politique, Parti libéral du Québec
M. Gregory Gihoul, attaché politique, Coalition Avenir Québec
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle RC 171 de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 38, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Cormier, M. Gihoul, et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle qu'il a reçu une lettre du député de Lévis demandant à la Commission de procéder à l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques en vertu de l'article 292 du Règlement. La Commission est donc réunie afin de déterminer les modalités reliées à la réalisation de ce mandat.

Organisation du mandat

Après discussion, il est convenu que la séance sera d'une durée de 5 heures.

Une discussion s'engage sur les témoins à convoquer.

M. Dubé (Lévis) propose :

QUE la Commission entende les témoins suivants :

- le ministre des Finances et de l'Économie;
- le Vérificateur général.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Gautrin (Verdun), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Dubé (Lévis), M. Gautrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski), M. Richer (Argenteuil), M. Therrien (Sanguinet) et M. Trudel (Saint-Maurice) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

Après débat, M. Dubé (Lévis) propose :

QUE la Commission entende les témoins suivants :

- le ministre des Finances et de l'Économie;
- le Vérificateur général;
- le président du Conseil du trésor.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Gautrin (Verdun), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Dubé (Lévis), M. Gautrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski), M. Richer (Argenteuil), M. Therrien (Sanguinet) et M. Trudel (Saint-Maurice) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

Après débat, il est convenu de convoquer le ministre des Finances et de l'Économie et de lui offrir trois possibilités de dates pour cette audition :

- le mardi 22 octobre 2013;
- le mercredi 23 octobre 2013;
- le mardi 29 octobre 2013.

Après discussion et à la demande du député de Lévis, il est convenu de demander au ministre des Finances et de l'Économie de transmettre à la Commission des documents. Ces documents portent sur les revenus et les dépenses des organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux.

Il est convenu que le député de Lévis fera parvenir la liste exacte des documents à la secrétaire de la Commission. Cette liste sera envoyée à l'ensemble des membres de la Commission pour information et incluse à la convocation du ministre.

Il est convenu de demander au ministre de transmettre ces documents au plus tard le vendredi 18 octobre 2013.

Les membres conviennent que ces documents seront à l'usage exclusif des membres de la Commission et que par conséquent, ils ne peuvent être diffusés avant l'audition du ministre.

À 11 h 22, la Commission reprend après une brève suspension.

Après discussion, il est convenu de partager le temps de parole avec les proportions suivantes :

- 5 / 11e pour le parti formant le gouvernement;
- 6 / 11e pour les oppositions dont 4 / 6e pour l'opposition officielle, 1 / 6e pour le deuxième groupe d'opposition et 1 / 6e pour le député indépendant.

Il est convenu que le temps non utilisé par le député indépendant sera utilisé par le deuxième groupe d'opposition.

Après discussion, il est convenu de permettre aux groupes parlementaires de faire des remarques préliminaires. Le temps sera réparti de la manière suivante et dans cet ordre :

- 5 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;
- 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;
- 5 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

À la suite de ces remarques préliminaires, un temps de parole de 10 minutes sera accordé au ministre pour un exposé. Le temps restant de 4 heures 35 minutes sera réservé aux échanges, en alternance entre le gouvernement et les oppositions, par bloc d'environ 20 minutes.

Après discussion, il est convenu de ne pas faire de remarques finales.

À 11 h 46, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan



Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 1^{er} octobre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 octobre 2013

Poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

QUÉBEC

Séance du mardi 29 octobre 2013

Objet : Poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

Membres présents :

- M. Gautrin (Verdun), vice-président

- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M^{me} Champagne (Champlain) en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
- M. Claveau (Dubuc)
- M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Hamad (Louis-Hébert) en remplacement M. Arcand (Mont-Royal)
- M^{me} Ménard (Laporte)
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

- M. Gregory Gihoul, attaché politique, Coalition Avenir Québec
- M. Sébastien Marcil, conseiller politique, cabinet du whip en chef du gouvernement
- M. Éric Mercier, attaché politique, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 29, M. Gautrin (Verdun) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Gihoul, M. Marcil et M. Mercier d'assister à la séance de travail.

Il est convenu que le remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) n'était effectif que pour la première séance et non pour la durée du mandat.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Une discussion s'engage.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose :

QUE dans le cadre du mandat réglementaire prévu à l'article 292 du Règlement, la Commission des finances publiques entende le ministre des Finances et de l'Économie le 13 ou le 20 novembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi sur l'Assemblée nationale, et que lors de son audition le ministre produise le document suivant :

Un document faisant état au 30 juin 2013, des revenus et des dépenses, sur une base détaillée par organismes et comparable à la même période, soit le 30 juin 2012, de l'ensemble des organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux du gouvernement du Québec, afin de supporter le sommaire présenté au compte public non consolidé du 30 juin 2013.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Paradis (Brome-Missisquoi), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Dubé (Lévis), M. Gautrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M^{me} Champagne (Champlain), M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Abstention : Aucune.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose :

QUE dans le cadre de son mandat réglementaire prévu à l'article 292, la Commission des finances publiques entend le Vérificateur général du Québec

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Paradis (Brome-Missisquoi), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Dubé (Lévis), M. Gautrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M^{me} Champagne (Champlain), M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Abstention : Aucune.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose :

QUE dans le cadre de son mandat réglementaire prévu à l'article 292, la Commission des finances publiques procède aux auditions dans l'ordre suivant :

- Le ministre des Finances;
- Le Vérificateur général du Québec

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Paradis (Brome-Missisquoi), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Dubé (Lévis), M. Gautrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M^{me} Champagne (Champlain), M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Abstention : Aucune.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Il est convenu qu'une autre séance de travail sera convoquée afin de poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques.

À 16 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

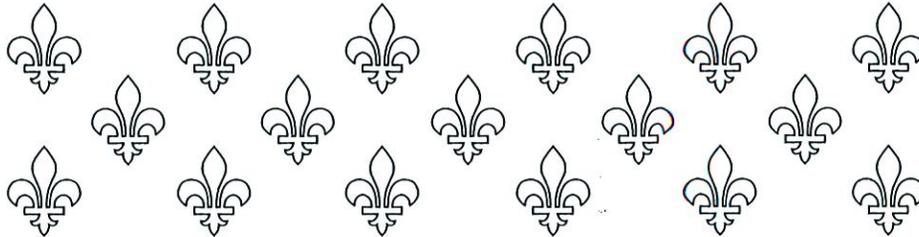
Le vice-président de la Commission,


Emilie Bevan


Henri-François Gautrin

EB/ag

Québec, le 29 octobre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 30 octobre 2013

Poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

QUÉBEC

Séance du mercredi 30 octobre 2013

Objet : Poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

Membres présents :

M. Gautrin (Verdun), vice-président

M^{me} Champagne (Champlain) en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances

M. Hamad (Louis-Hébert) en remplacement M. Arcand (Mont-Royal)

M^{me} Ménard (Laporte)

M. Paradis (Brome-Missisquoi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

M. Éric Mercier, attaché politique, Parti libéral du Québec

M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle RC 161 de l'hôtel du Parlement.

À 12 heures, M. Gautrin (Verdun) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Mercier et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation des derniers détails entourant l'organisation de ce mandat.

M. le vice-président rappelle que la motion adoptée par la Commission le 29 octobre dernier indiquait deux dates, soit les 13 et 20 novembre 2013. Compte tenu que la date du 13 novembre contrevient à l'article 164 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoyant un délai de 15 jours pour une convocation envoyée à un ministre, M. le vice-président indique donc que le ministre sera assigné à comparaître le 20 novembre prochain. Il indique par ailleurs que la Commission doit déterminer l'heure et la salle où sera assigné le ministre.

Après discussion, il est convenu que l'assignation sera envoyée pour après les affaires courantes.

Après discussion, il est convenu de tenir la séance à la salle du Conseil législatif.

Il est convenu que les frais encourus par l'assignation seront payés à même le budget de la Commission.

Il est convenu que l'audition du ministre sera d'une durée de trois heures, incluant les remarques préliminaires et l'exposé du ministre et que l'audition du Vérificateur général soit d'une durée de 2 heures, incluant son exposé.

Après discussion, il est convenu de partager le temps de parole selon les proportions suivantes :

- 4 / 9^e pour le groupe parlementaire formant le gouvernement;
- 5 / 9^e pour les députés de l'opposition

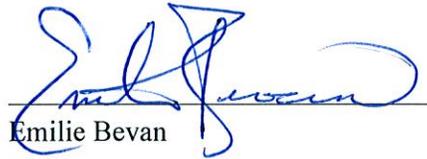
Avec la permission de M. le président, M. Therrien (Sanguinet) dépose les documents cotés CFP-048 et CFP- 049 (annexe I).

M. Dubé (Lévis) indique qu'il souhaite que soit mentionné au procès-verbal que la Commission n'a pas reçu les documents demandés au ministre des Finances et de l'Économie, le 2 octobre dernier l'enjoignant de transmettre au plus tard le 18 octobre 2013 un document faisant état, au 30 juin 2013, des revenus et dépenses, sur une base détaillée par organismes et comparable à la même période, soit le 30 juin 2012, de l'ensemble des organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux du gouvernement du

Québec, afin de supporter le sommaire présenté au compte public non consolidé du 30 juin 2013.

À 12 h 22, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Emilie Bevan

EB/ag

Le vice-président de la Commission,



Henri-François Gautrin

Québec, le 30 octobre 2013

ANNEXE I

Documents déposés

Liste des documents déposés

- Auteurs multiples. [Échange de courriels entre les cabinets des leaders au sujet de l'organisation des travaux de la Commission des finances publiques quant à l'audition du ministre des Finances et de l'Économie sur le mandat prévu à l'article 292 du Règlement de l'Assemblée nationale] 24 octobre 2013. 1 p.
Déposé le 30 octobre 2013 CFP-048
- Auteurs multiples. [Échange de courriels entre les cabinets des leaders au sujet de l'organisation des travaux de la Commission des finances publiques quant à l'audition du ministre des Finances et de l'Économie sur le mandat prévu à l'article 292 du Règlement de l'Assemblée nationale] 24 octobre 2013. 1 p.
Déposé le 30 octobre 2013 CFP-049
-



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 3 décembre 2013

Déterminer les observations, conclusions et recommandations de la Commission suite à l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques

QUÉBEC

Séance du mardi 3 décembre 2013

Objet : Déterminer les observations, conclusions et recommandations de la Commission suite à l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques

Membres présents :

- M. Pelletier (Rimouski), président
- M. Gauthrin (Verdun), vice-président

- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Claveau (Dubuc)
- M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Hamad (Louis-Hébert) en remplacement de M. Arcand (Mont-Royal)
- M^{me} Ménard (Laporte)
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

- M. Pierre Bouchard, conseiller politique, cabinet du ministre des Finances et de l'Économie
- M. David Boucher, coordonnateur du soutien aux commissions parlementaires, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. David Contant, attaché politique, Coalition Avenir Québec
- M. Dominic Cormier, attaché politique, Parti libéral du Québec
- M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle RC 171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 08, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Bouchard, M. Contant, M. Cormier et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Pelletier (Rimouski) de reprendre ses fonctions à titre de président et membre de la Commission pour le reste du mandat.

M. le président indique qu'il va rendre sa décision concernant la question de règlement soulevée par M. Therrien (Sanguinet) lors de la séance du 20 novembre dernier concernant l'application de l'article 176.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président rappelle qu'à la fin de la séance du 20 novembre dernier, M. Paradis (Brome-Missisquoi) a invoqué l'article 176 du Règlement afin que la Commission se réunisse en séance de travail pour déterminer ses observations, conclusions et recommandations dans le cadre du mandat sur l'étude de la politique budgétaire du gouvernement. M. Therrien (Sanguinet) a alors soulevé une question de règlement à l'effet que l'article 176 ne s'appliquait pas puisque le mandat de la Commission n'est pas un mandat de l'Assemblée, mais bien un mandat prévu au Règlement.

Est-ce que la Commission peut inclure dans son rapport des observations, conclusions et recommandations dans le cadre du mandat prévu à l'article 292 et si tel est le cas, est-ce que l'article 176 s'applique?

M. le président indique que l'article 177 du Règlement précise que le rapport de la Commission est constitué des procès-verbaux de ses travaux et, le cas échéant, de ses observations, conclusions et recommandations. Cet article s'applique à la très vaste majorité des mandats des commissions, dont celui prévu à l'article 292 du Règlement. M. le président indique que de nombreux précédents démontrent que les commissions qui exécutent des mandats de leur propre initiative ou des mandats prévus dans une loi ou dans le Règlement peuvent formuler des observations, conclusions et recommandations dans leur rapport. Pour ce faire, la Commission doit se réunir en séance de travail à la suite de ses travaux.

M. le président mentionne que l'article 176 vient préciser le délai dont dispose la Commission pour se réunir en séance de travail afin de déterminer ses observations, conclusions et recommandations dans le cadre d'un mandat de l'Assemblée. Ce délai est d'un jour franc pour les mandats de l'Assemblée portant sur un projet de loi et de trois

jours francs pour les autres mandats de l'Assemblée. M. le président indique qu'il faut donc interpréter l'article 176 comme étant une précision quant aux délais applicables selon la nature du mandat confié par l'Assemblée. Pour ce qui est des autres types de mandats, que ce soit les mandats pris à l'initiative de la Commission, les mandats conférés par une loi ou, comme c'est le cas ici, les mandats réglementaires, M. le président rappelle qu'aucun délai n'est prévu au Règlement. La Commission peut donc se réunir en séance de travail en dehors des délais prévus à l'article 176 pour déterminer ses observations, conclusions et recommandations.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Une discussion s'engage.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose la recommandation suivante :

La Commission des finances publiques recommande d'inviter le Vérificateur général à venir s'exprimer devant la Commission sur son analyse de la mise à jour économique dès le dépôt de son rapport.

Après débat, la motion est adoptée.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose la recommandation suivante :

La Commission des finances publiques recommande que l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général de rendre publique son analyse sur la mise à jour économique même si l'Assemblée nationale ne siège pas.

Après débat, la motion est adoptée.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'observation suivante :

Que la Commission rappelle que le ministre des Finances et de l'économie était disposé à venir témoigner devant la Commission le 30 octobre et que les partis d'opposition ont choisi de reporter ce témoignage au 20 novembre.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Contre : M. Dubé (Lévis), M. Gauthrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'observation suivante :

Que la Commission constate que le Vérificateur général par intérim a indiqué avoir reçu des descriptions de processus étoffées et des documents de qualité qui lui permettent d'avoir une bonne vue d'ensemble des processus.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Contre : M. Dubé (Lévis), M. Gauthrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Therrien (Sanguinet) propose l'observation suivante :

Que la Commission constate que le Vérificateur général par intérim a reconnu que son mandat d'optimisation des ressources doit se dérouler en deux étapes, soit l'examen des processus dans un premier temps et, dans un deuxième temps, lorsque la mise à jour est complétée, de l'analyse du caractère raisonnable des prévisions financières et des hypothèses utilisées ainsi qu'à la justesse et la nature suffisante de l'information qui y est divulguée.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Contre : M. Dubé (Lévis), M. Gauthrin (Verdun), M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

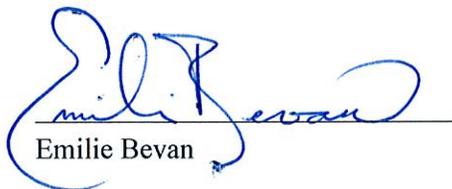
Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

À 11 h 38, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan



Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 3 décembre 2013

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Ministère des Finances et de l'Économie. *Résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires au 30 juin 2013*. 20 novembre 2013. 117 p. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-062
- Desjardins. *Tableaux de référence sur le marché du travail*. 8 novembre 2013. 1 f. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-063
- Auteur non identifié. [Tableaux cumulatifs des relevés des opérations mensuelles financières des années 2012-2013 et 2013-2014]. Non daté. 2 f. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-064
- Conseil du trésor. *Augmentation réelle vs objectif initial de croissance des dépenses de programmes*. Non daté. 1 f. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-065
- Auteur non identifié. [Graphique du solde budgétaire de 2012-2013]. Non daté. 1 f. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-066
- Vérificateur général du Québec. [Notes d'allocation de M. Michel Samson, vérificateur général par intérim, devant la Commission des finances publiques le 20 novembre 2013]. Non daté. 14 p. Déposé le 20 novembre 2013. CFP-067

ANNEXE IV
Recommandations



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

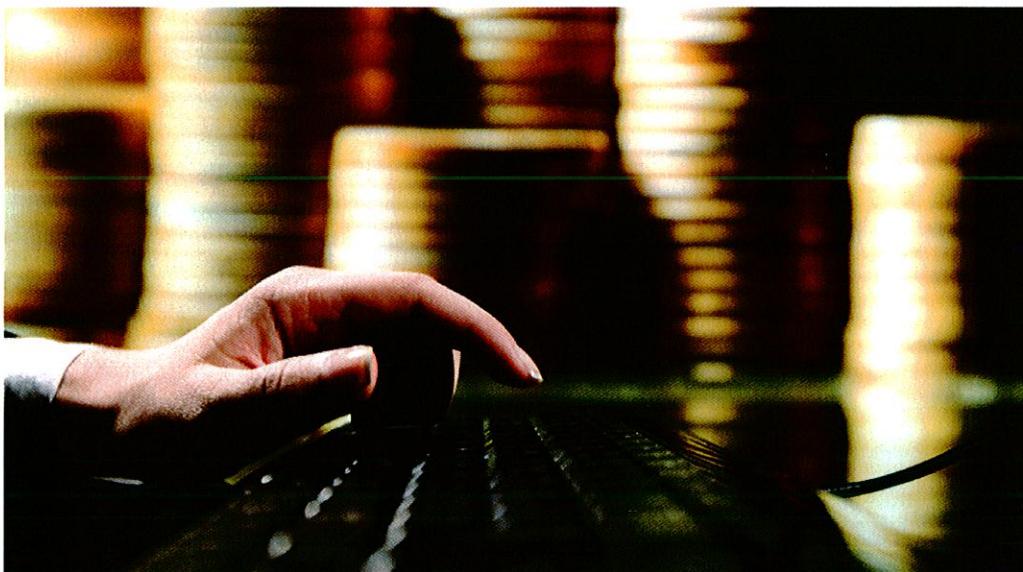
Place aux citoyens

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement
et de l'évolution des finances publiques

RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement
et de l'évolution des finances publiques

RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des finances publiques, veuillez-vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Emilie Bevan à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cfp@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Le président

M. Pelletier (Rimouski)

Le vice-président

M. Gautrin (Verdun)

Les membres et autres députés ayant participé

M. Arcand (Mont-Royal)

M^{me} Champagne (Champlain)

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubé (Lévis)

M. Hamad (Louis-Hébert)

M^{me} Ménard (Laporte)

M. Paradis (Brome-Missisquoi)

M. Richer (Argenteuil)

M. Therrien (Sanguinet)

M. Trudel (Saint-Maurice)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Emilie Bevan

Agent de recherche

M. David Boucher

Agente de secrétariat

M^{me} Afiwa Gbonkou

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Recommandation n° 1 La Commission des finances publiques recommande d'inviter le Vérificateur général à venir s'exprimer devant la Commission sur son analyse de la mise à jour économique dès le dépôt de son rapport.

Recommandation n° 2 La Commission des finances publiques recommande que l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général de rendre publique son analyse sur la mise à jour économique même si l'Assemblée nationale ne siège pas.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

